



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et
auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR22 – Bulgarie
Intervention de la Belgique
Date : jeudi 7 mai 2015

Monsieur le Président,

La Belgique salue les efforts déployés par la Bulgarie pour donner suite aux résultats du premier examen, notamment concernant la lutte contre toutes les formes de haine religieuse, la discrimination, le racisme, l'extrémisme et la xénophobie et concernant l'adoption de la législation en relation avec la Convention relative au statut des réfugiés et son Protocole facultatif.

Nonobstant les résultats, nous estimons cependant que des progrès peuvent encore être réalisés afin de mettre pleinement en œuvre les recommandations et de traiter certaines préoccupations sur les droits de l'homme dans le pays.

Comme les droits des enfants sont une priorité pour la Belgique, elle voudrait d'abord recommander à la Bulgarie **(R1)** de désigner pour tous les enfants non-accompagnés des tuteurs légaux, tel que requis par la loi bulgare, afin d'assurer que leurs besoins fondamentaux en tant qu'enfants sont satisfaits et que leurs intérêts sont protégés.

Nous recommandons **(R2)** à la Bulgarie de ne pas détenir des enfants avec des adultes sans lien avec eux, ~~et de désigner pour tous les enfants non-accompagnés des tuteurs légaux, tel que requis par la loi bulgare, afin d'assurer que leurs besoins fondamentaux en tant qu'enfants sont satisfaits et que leurs intérêts sont protégés.~~

La Belgique accorde une attention particulière à la non-discrimination. A cet égard, nous recommandons que le gouvernement de Bulgarie **(R3)** prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer que le Code pénal interdise tous les crimes perpétrés contre des personnes ou à leurs biens sur base de leur orientation sexuelle réelle ou perçue ou l'identité de genre.

Je vous remercie Monsieur le Président